

« LES PÊCHEURS DU ROUPOIX »

organisent le 14 juillet un vide grenier à l'étang communal du Roupoix

La vente de CD gravés, de biens alimentaires, et de produits pharmaceutiques est interdite

La vente d'armes étant réglementée, n'est pas autorisée

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte

Circulation des véhicules (hors exposants) est interdite sur la manifestation

Accueil des exposants à partir de 6H00 Clôture de la manifestation : 18H00

Déballage uniquement sur les emplacements réservés et attribués par les organisateurs et rendus propres à l'issue de la manifestation. Un seul sens de visite sera mis en place. Vous aurez à respecter et faire respecter sur votre stand les impositions sanitaires du moment notamment gel hydro alcoolique, distanciation etc. etc.

TARIFS

Visiteurs : gratuits

Exposants : 2€ le mètre linéaire

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement

Date limite d'inscription : **7 juillet 2021**

Seuls les dossiers accompagnés du règlement et d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité seront pris en compte. Il sera demandé aux exposants de présenter une pièce d'identité à leur arrivée

Les informations notées sur le bulletin d'inscription seront enregistrées sur un registre qui sera communiqué à la préfecture

Renvoyer le dossier dûment complété avec chèque à l'ordre de :

« LE ROUPOIX » à Michel NURDIN 32, Rue Marcel Peltier 70800 St Loup sur Semouse ☎ : 0687013322

Courriel : michel-nurdin@orange.fr

PARTICULIERS

Je soussigné,(Nom, Prénom)

Né (e) le :à (département) :

Adresse complète :

Tél :E-Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :Immatriculation du véhicule transport des marchandises :

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce) ainsi que la non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-7)

PROFESSIONNELS

Je soussigné,(Nom, Prénom), Adresse :

Raison sociale :N° de registre du commerce + date : De :

Dont le siège est au (adressecomplète).....

Tél :E-Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :Immatriculation du véhicule transport des marchandises :

Déclare sur l'honneur : être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce, tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article R321-7 du code pénal)

CI-JOINT : REGLEMENT

De€ pour un emplacement demètres (2€ le mètre linéaire)

Fait àle :

Signature